

AEROSOL® OT-75 PG Surfactant

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.4	07/06/2026	100000028495	02/02/2023
			Date de la première version publiée:
			01/17/2022

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : AEROSOL® OT-75 PG Surfactant
Code du produit : 00000000016119756
Synonymes : SODIUM DIOCTYL SULFOSUCCINATE IN MIXTURE OF PROPYLENE GLYCOL AND WATER
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Fournisseur ou reconditionnement Détails

Société : Univar Solutions Canada Ltd.
Adresse : 64 Arrow Road
North York, ON, M9M 2L9
Canada
Manufactured By : Solvay USA Inc., NOVE CARE

Numéro d'appel d'urgence:

Contact d'urgence local : Pendant les heures de bureau du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h30 (heure normale du Pacifique) : 1-866-686-4827

Renseignements complémentaires : Partie responsable: Département de la conformité des produits
E-mail: SDSNA@univarsolutions.com
Demandes de FDS : 1-855-429-2661
Website: www.univarsolutions.com

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Agent tensioactif
Restrictions d'utilisation : Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation cutanée : Catégorie 2

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

AEROSOL® OT-75 PG Surfactant

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.4	07/06/2026	100000028495	02/02/2023
			Date de la première version publiée:
			01/17/2022

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

No.-CAS	Synonymes	Nom Chimique	Pourcentage de poids
577-11-7	docusate sodium	Sodium dioctyl sulfosuccinate	60 - 80
57-55-6	propane-1,2-diol	Propylene glycol	10 - 30

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel
Toute concentration indiquée en tant que plage est due à la variation du lot.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	: S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	: En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

AEROSOL® OT-75 PG Surfactant

Version 1.4	Date de révision: 07/06/2026	Numéro de la FDS: 100000028495	Date de dernière parution: 02/02/2023 Date de la première version publiée: 01/17/2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

En cas d'ingestion	: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	: Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone (CO2) Mousse Poudre sèche Brouillard d'eau
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	: Oxydes de carbone oxydes de soufre
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipements de protection particuliers des pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Utiliser un équipement de protection individuelle.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

AEROSOL® OT-75 PG Surfactant

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.4	07/06/2026	100000028495	02/02/2023
			Date de la première version publiée:
			01/17/2022

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

No.-CAS	Composants	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
57-55-6	Propylene glycol	LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m3	CA ON OEL
		LMPT (aérosol)	10 mg/m3	CA ON OEL

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du : Vêtements étanches

AEROSOL® OT-75 PG Surfactant

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.4	07/06/2026	100000028495	02/02/2023
			Date de la première version publiée: 01/17/2022

corps		Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide visqueux
Couleur	:	Clair, Incolore, Jaune pâle
Odeur	:	de savon
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	5.0 - 7.0 @ 1 %Solution aqueuse
Point de congélation (Point de fusion/point de congélation)	:	0 °C (32 °F)
Point d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C (> 212 °F) n'a pas de point d'éclair
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	1.1Substance de référence: (eau = 1)
Densité	:	env. 1.10 gcm3 @ 20 °C (68 °F)
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	15 g/l soluble @ 25 °C (77 °F)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.

AEROSOL® OT-75 PG Surfactant

Version 1.4	Date de révision: 07/06/2026	Numéro de la FDS: 100000028495	Date de dernière parution: 02/02/2023 Date de la première version publiée: 01/17/2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de dangers particuliers à signaler.
Conditions à éviter	:	Tenir éloigné de la chaleur, des flammes, des étincelles et d'autres sources d'inflammation.
Matières incompatibles	:	Oxydants forts Amines isocyanates mercaptans Agents réducteurs Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	:	dioxyde de carbone et monoxyde de carbone Oxydes de soufre On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Composants:

577-11-7:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,100 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

57-55-6:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 22,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Lapin): Durée d'exposition: 2 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de la dose fixe

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

577-11-7:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour la peau.

AEROSOL® OT-75 PG Surfactant

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/02/2023
1.4	07/06/2026	100000028495	Date de la première version publiée: 01/17/2022

57-55-6:

Espèce	: Lapin
Durée d'exposition	: 4 h
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

577-11-7:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Risque de lésions oculaires graves.

57-55-6:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
BPL	: oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

577-11-7:

Type de Test	: Test épicutané chez l'homme
Espèce	: Humaine
Résultat	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

57-55-6:

Type de Test	: Test de Maximalisation
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: In vivo
Résultat	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

577-11-7:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Essai de la mutation génique des cellules de mammifères Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
-----------------------	--

Mutagenicité sur les cellules germinales - Evaluation	: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
---	--

AEROSOL® OT-75 PG Surfactant

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/02/2023
1.4	07/06/2026	100000028495	Date de la première version publiée: 01/17/2022

Cancérogénicité

Composants:

577-11-7:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	2 Years
	:	500 mg/kg p.c./jour

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

577-11-7:

Toxicité pour la reproduction : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

- Evaluation

Toxicité à dose répétée

Composants:

577-11-7:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	750 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 d

Toxicité par aspiration

Composants:

577-11-7:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

AEROSOL® OT-75 PG Surfactant

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.4	07/06/2026	100000028495	02/02/2023
			Date de la première version publiée:
			01/17/2022

Composants:

577-11-7:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 49 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en semi-statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10.3 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 82.5 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Nocif pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Composants:

577-11-7:

Biodégradabilité	:	aérobique Inoculum: Boues activées, domestiques, non adaptées Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 91 % Durée d'exposition: 28 jr
------------------	---	--

57-55-6:

Biodégradabilité	:	anaérobique Biodégradation: 98 % Durée d'exposition: 105 jr
------------------	---	---

Potentiel de bioaccumulation

Composants:

577-11-7:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 1.998 (20 °C)
---------------------------------------	---	------------------------

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

AEROSOL® OT-75 PG Surfactant

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/02/2023
1.4	07/06/2026	100000028495	Date de la première version publiée: 01/17/2022

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer les substances conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales en vigueur.
Pour obtenir de l'assistance relativement à vos besoins en matière de gestion des déchets, notamment l'élimination, le recyclage et la réduction du flux des déchets, communiquez avec Univar Solutions ChemCare: 1-800-637-7922

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG_ ROAD

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé selon les critères de risque du HRP et la SDS contient toutes les informations exigées par le HRP.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
- : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
- : Listé ou en conformité avec l'inventaire

AEROSOL® OT-75 PG Surfactant

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.4	07/06/2026	100000028495	02/02/2023
			Date de la première version publiée: 01/17/2022

- : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

Aucune substance n'est soumise aux conditions ministérielles de l'article 84 de la LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

CA ON OEL	: Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA ON OEL / LMPT	: Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MERCOSUR - L'Accord pour la Facilitation du Transport de Marchandises Dangereuses; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits

AEROSOL® OT-75 PG Surfactant

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/02/2023
1.4	07/06/2026	100000028495	Date de la première version publiée: 01/17/2022

chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Les informations accumulées sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont censées être correctes à la date de publication. Étant donné que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions indépendantes de notre volonté et avec lesquelles nous pourrions ne pas être familiers et que les données mises à disposition deviennent disponibles postérieurement à la date des présentes, nous n'assumons aucune responsabilité pour les résultats de leur utilisation. Les destinataires sont priés de confirmer, au besoin, que les informations sont à jour, applicables et adaptées à leur situation. Cette fiche signalétique a été préparée par le service de la sécurité des produits EEX de Univar Solutions (1-855-429-2661), SDSNA@univarsolutions.com.

Date de révision : 07/06/2026
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR